

## DECLARATION DE CONFORMITE CE

Conformément à l'annexe VII du décret n°95-292

Je soussigné, Monsieur Frédéric JUDE, Directeur Général Adjoint de la société **HMS - VILGO**, *Route de Sainte Alvère – Creysse – BP 212 24102 BERGERAC Cedex France*, assure et déclare que les dispositifs suivants :

**CANNES DE MALADE , métalliques :**

SC 2072

appartiennent à la classe I et satisfont aux dispositions du Livre V bis du Code de la Santé Publique qui leur sont applicables. De ce fait, je m'estime remplir les obligations des exigences essentielles selon l'annexe I.

**M. Frédéric JUDE**  
Directeur Général



Bergerac le 17/09/15